

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 90123

Numéro SIREN : 383 783 834

Nom ou dénomination : ANDRE VOLAILLE

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2019 sous le numéro de dépôt 1487

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ANDRE VOLAILLE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 76 AVENUE MAX MENUET 63460 COMBRONDE Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 8 3 7 8 3 8 3 4 0 0 0 1 3 Néant *

				Exercice N clos le							
				3	1	2	2	0	1	7	
				Brut			Amortissements, provisions		Net		
				1			2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB									
	Frais de développement *	CX									
	Concessions, brevets et droits similaires	AF									
	Fonds commercial (1)	AH									
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		9 214						9 214	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		135 876			7 750			128 126	
	Constructions	AP		1 129 099			575 709			553 390	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		1 174 344			1 041 430			132 914	
	Autres immobilisations corporelles	AT		101 077			87 441			13 636	
	Immobilisations en cours	AV									
	Avances et acomptes	AX		2 780						2 780	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS									
	Autres participations	CU									
	Créances rattachées à des participations	BB									
	Autres titres immobilisés	BD									
	Prêts	BF									
	Autres immobilisations financières *	BH		33 370						33 370	
TOTAL (II)		BJ		2 585 760			1 712 330			873 430	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		112 421					112 421	
		En cours de production de biens	BN								
		En cours de production de services	BP								
		Produits intermédiaires et finis	BR		86 078					86 078	
		Marchandises	BT								
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV								
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		595 258					595 258	
		Autres créances (3)	BZ		1 694 760					1 694 760	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB								
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD								
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF		149 815					149 815		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		4 523					4 523		
	TOTAL (III)	CJ		2 642 855					2 642 855		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
Primes de remboursement des obligations (V)	CM										
Écarts de conversion actif * (VI)	CN										
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		5 228 614			1 712 330			3 516 284	

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CERTIFIÉ CONFORME

1951

EMERSON LIMITED

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

Désignation de l'entreprise		ANDRE VOLAILLE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	30 490		DA	30 490
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG	29 195
	Report à nouveau			DH	1 407 757
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	162 723
	Subventions d'investissement			DJ	134 247
	Provisions réglementées *			DK	
		TOTAL (I)		DL	1 767 461
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	8 200
	Provisions pour charges			DQ	
		TOTAL (III)		DR	8 200
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	700 701
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	24 233
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	767 976
	Dettes fiscales et sociales			DY	234 283
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	13 430
Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)		EC	1 740 623	
	Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	3 516 284	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		IC	
				ID	
				IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 344 324	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	116 947	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : ANDRE VOLAILLE Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 327 293	FB	FC	8 327 293	
	Production vendue } biens *	FD		FE	FF		
		FG	416 683	FH	FI	416 683	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 743 976	FK	FL	8 743 976	
	Production stockée*				FM	(2 153)	
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	42 333	
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 181	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 788 337
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	4 553 842	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	653 843	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	12 937	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 863 802	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	147 745	
	Salaires et traitements*				FY	951 170	
	Charges sociales (10)				FZ	250 290	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	144 024
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	950	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 578 602	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	209 735	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	733	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	733	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	27 082	
	Différences négatives de change				GS	313	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	27 395	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(26 663)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	183 072	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>ANDRE VOLAILLE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 19 054
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 11 482
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 30 536
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 488
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 488
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 30 049
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 50 398
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 8 819 606
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 8 656 883
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 162 723
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 42 333
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
Exercice N		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Exercice N		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ANDRE VOLAILLE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		TOTAL I		TOTAL II		1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF	9 214		
CORPORELLES	Terrains				KG	135 876	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	1 118 192	KQ		KR	10 907		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	1 140 928	KT		KU	33 416		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	44 677	KW		KX	7 234	
		Matériel de transport *				KY	3 100	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	48 126	LC		LD	1 040	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	2 780		
	TOTAL III				LN	2 490 900	LO		LP	55 376		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	34 237	1U		1V	733			
TOTAL IV				LQ	34 237	LR		LS	733			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 525 137	ØH		ØJ	65 323			
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		TOTAL I		TOTAL II		1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW	9 214	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	135 876	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	1 129 099	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	1 174 344	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	51 911	MO
		Matériel de transport				IV	3 100	MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	49 166	MU
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE	2 780	NF		
TOTAL III				IY		NG	3 100	NH	2 543 176	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 600	2F	33 370	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	1 600	NK	33 370	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	4 700	ØL	2 585 760	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: ANDRE VOLAILLE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col.5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise ANDRE VOLAILLE

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF		PG		PH	
Terrains		PI	6 250	PJ	1 500	PK	PL	7 750
Sur sol propre		PM		PN		PO	PQ	
Constructions		PR		PS		PT	PU	
Sur sol d'autrui		PV	474 885	PW	100 824	PX	PY	575 709
outillage indust		PZ	1 006 025	QA	35 405	QB	QC	1 041 430
Autres		QD	38 220	QE	1 979	QF	QG	40 199
Inst. générales, agencements, aménagement divers		QH	1 579	QI	1 033	QJ	2 613	QK
Matériel de transport		QL	43 959	QM	3 283	QN	QO	47 242
corporelles		QP		QR		QS	QT	
Emballages récupérables et divers								
TOTAL III	QU	1 570 919	QV	144 024	QW	2 613	QX	1 712 330
	ØN	1 570 919	ØP	144 024	ØQ	2 613	ØR	1 712 330

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Sur sol propre	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY		W - non ventilé	NZ

CADRE C

© Sage

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
SUR P				
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ANDRE VOLAILLE Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK	11 482	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise **ANDRE VOLAILLE**

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise **ANDRE VOLAILLE**

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise **ANDRE VOLAILLE**

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise **ANDRE VOLAILLE**

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
SALARIES	19 682		11 482	8 200

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise ANDRE VOLAILLE

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise **ANDRE VOLAILLE**

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise :		ANDRE VOLAILLE		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	33 370	UV		UW		33 370		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	595 258		595 258					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	102 643		102 643				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	161 584		161 584				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	12 153		12 153				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	1 418 380		1 418 380					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	4 523		4 523					
	TOTAUX		VT	2 327 911	VU	2 294 541	VV		33 370		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	116 947		116 947					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	583 754		187 455		396 299			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	767 976		767 976						
Personnel et comptes rattachés		8C	84 836		84 836						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	139 676		139 676						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 771		9 771					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	13 430		13 430						
Groupe et associés (2)		VI	24 233		24 233						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 740 623	VZ	1 344 324		396 299				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ANDRE VOLAILLE		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	162 723	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	WC		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XE	3 840	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW		
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	XY		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							YI	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	50 398
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WR	216 961	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts { Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				WW		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							XB	
Majoration d'amortissement*							I6	
Abattement sur les contributions		Entreprises nouvelles - (Réprie d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Joues entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quodicies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU, FE (art.44 octies et octies A)	OY	Braun d'emploi à dynamiser (art.44 duodicies)	1F	Zone franche d'ach. lib (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquodicies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	65 766	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	151 195		XH	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	151 195		XO	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>ANDRE VOLAILLE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	120 585	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports(case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise ANDRE VOLAILLE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 116 764	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	290 993		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	ØF	1 407 757		Report à nouveau		ZG	1 407 757				
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	1 407 757					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	13 403				
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	36 193			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	485 365				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8 611				
	— Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	1 393		ST	1 320 231			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	1 863 802
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	57 849			
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS					9Z	89 895				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	147 745	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	539 279				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	897 986				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*						ØB	934 406				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-06) (si oui cocher 1 sinon 0)			ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	151 195	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	1 855 592	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	41386025500038					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : ANDRE VOLAILLE

Néant *

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ① Valeur d'origine* ② Valeur nette réévaluée* ③ Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④ Valeur résiduelle ⑤

I - Immobilisations *

Prix de vente ⑦ Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧ Court terme 19% 15 % ou 12,8 % 0 % Plus-values taxables à 19% (1) ⑩

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - Immobilisations *

II - Autres éléments

- 13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +
- 14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +
- 15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +
- 16 ment u ilisée
- 19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme
- 20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise **ANDRE VOLAILLE**

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ANDRE VOLAILLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include 'Plus-values réalisées au cours de l'exercice' and 'Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs'.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ANDRE VOLAILLE

Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 0 ou 12,8 0	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 0	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 0	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter <small>col. $\pi = \kappa + \lambda + \mu + \nu + \tau$</small>
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	π
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ANDRE VOLAILLE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD2018

Désignation de l'entreprise : ANDRE VOLAILLE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :		SAS ANDRE KACHER 413860255	
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 743 976	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	8 743 976	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 181	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	457	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	4 638	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	5 599 354	
Variation négative des stocks	OQ	15 090	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 459 687	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	36 911	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	950	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	7 111 992	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 636 622
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 636 622	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel : *	YP	42	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

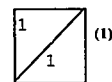
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 3 8 3 7 8 3 8 3 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANDRE VOLAILLE

ADRESSE (voie) 76 AVENUE MAX MENUT

CODE POSTAL 63460 VILLE COMBRONDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ANDRE KACHER
N° SIREN (si société établie en France) 4 1 3 8 1 6 1 0 2 5 5 % de détention 100 Nb de parts ou actions 200
Adresse : N° 38 Voie RUE BRULEFER
Code Postal 93100 Commune MONTREUIL Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2018

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

[] (1)

Néant [X]*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 3 8 3 7 8 3 8 3 4 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANDRE VOLAILLE

ADRESSE (voie) 76 AVENUE MAX MENUY

CODE POSTAL 63460 VILLE COMBRONDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Table with 10 rows for filial information. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

et clos le 3

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

X

déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe
si PME innovantes, cocher la case ci-contre

cocher la case
case

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION

Désigna

Adresse du siège social :

76 AVENUE MAX MENUT
63460 COMBRONDE

76 AVENUE MAX MENUT
63460 COMBRONDE FRANCE

SIRET 38378383400013

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS ANDRE KACHER

38 RUE BRULEFER 93100 MONTREUIL

SIRET 41386025500038

B ACTIVITE

Activités exercées ABATTOIR DE VOLAILLES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3 %

151 195

Bénéfice imposable à 28 %

Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 03052018

Lieu :

Qualité :

Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2018)

Si déposé néant, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
<ul style="list-style-type: none"> - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Montant des sommes versées :						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			1	2	3	4	5	6	7
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- Société filiale intégrée :
FLEURS ET PLANTES D'AUVERGNE SAS
Les Bains
63260 MONTPENSIER

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	274 248		
TOTAL	274 248		
TOTAL GENERAL	274 248		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			274 248	274 248
TOTAL			274 248	274 248
TOTAL GENERAL			274 248	274 248

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	15.2440	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS FLEURS ET PLANTES D'AUVERGNE	1 635 842	95,12	93 472
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ANDRE VOLAILLE

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 30.490 Euros

76, avenue MAX MENUT

64360 COMBRONDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ANDRE VOLAILLE
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 30.490 Euros
76, avenue MAX MENUT
64360 COMBRONDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la société **ANDRE VOLAILLE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ANDRE VOLAILLE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

PR

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informa-



tions nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels, figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

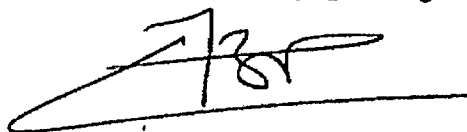
Fait à Paris, le 5 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

CEEC

Pierre BRAMI

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



ANNEXE – Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PS

ANDRE VOLAILLE

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 30.490 Euros

76, avenue MAX MENUT

64360 COMBRONDE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Article L.223-19 du Code de Commerce)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visée à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Prs

ENTRE LA SAS ANDRE KACHER ET LA SARL ANDRE VOLAILLES

A- Convention de compte courant conclue, rémunérée sur la base d'un taux annuel de T4M augmenté de 0,15.

Avance consentie par la SARL ANDRE VOLAILLES à SAS ANDRE KACHER au 31 décembre 2017: 1.380.769 euros.

Mandataire concerné : Gilles KRIEF, gérant

B- Convention d'intégration fiscale

La société ANDRE KACHER propriétaire de 100% des parts de la société ANDRE VOLAILLES a signé une convention d'intégration fiscale en date du 30 décembre 2004 avec effet au 1^{er} janvier 2005, renouvelée

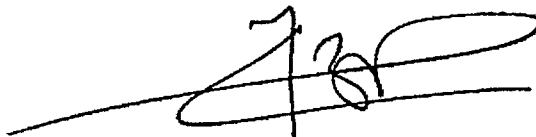
Mandataire concerné : Gilles KRIEF, gérant

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 5 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
Compagnie Européenne d'Expertise Comptable

Pierre BRAMI



ANDRE VOLAILLE

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30 490 euros
Siège Social : 76 avenue Max Menut
63460 COMBRONDE
RCS RIOM B 383 783 834**

CERTIFIÉ CONFORME


**Procès verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 21 Juin 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt un juin à neuf heures trente, les associés se sont réunis dans les bureaux de la société ANDRE KACHER S.A.S., 64 rue des roches à MONTREUIL (93100), en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Est présent ou représenté :

La S.A.S. André Kacher, représentée par M Gilles Krief (Directeur Général)
Propriétaire de deux milles parts sociales, 2 000 parts

Total des parts présentes ou représentées sur les deux mille parts 2 000 parts
composants le Capital social

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Gilles KRIEF constate que tous les associés sont présents, en conséquence déclare que l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur Gilles KRIEF, préside la séance en qualité de gérant.

Monsieur Pierre BRAMI, représentant de la Compagnie Européenne d'Expertise Comptable, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Statuts de la société
- Feuille de présence
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et les récépissés postaux d'envoi recommandé
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- Le rapport de gestion
- L'inventaire
- Bilan, comptes et annexes de l'exercice 2017
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes
- Résolutions soumises à l'Assemblée

Le Gérant déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

AGK

CELESTINE CONTROL

14

15

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Gérant rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du bilan, comptes et annexes au 31 décembre 2017 – Quitus du Gérant
2. Affectation du résultat
3. Rapport de gestion
4. Rapport général sur les comptes et rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions
5. Rémunération de la gérance
6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'associé approuve et en tant que besoin ratifie expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par le gérant.

En conséquence, il renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode de convocation utilisé et, notamment des nullités résultant du code de commerce.

L'associé déclare qu'il a pu librement exercer ou a eu la possibilité d'exercer son droit à l'information qui lui est reconnu par ladite loi et ledit décret.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 et du rapport général sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un gain de 162 723 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice qui est un gain de 162 723 euros, de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieure : 1 407 757 euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 162 723 euros

Soit un bénéfice distribuable de : 1 570 480 euros

Affectation :

Report à nouveau : 162 723 euros

AGM

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été allouée au gérant, au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Le Gérant



L'associé

